

## AVIS PUBLIC 2024-012

### Consultation publique Règlements de modification au Plan d'urbanisme, règlement de zonage et règlement de lotissement

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources, lors de sa séance ordinaire tenue le **5 février 2024**, a adopté les projets de règlement suivant :

- Premier projet de règlement – Règlement modifiant le règlement 2006-115 – Plan d'urbanisme de la Ville de Val-des-Sources (Changement d'affectation ancien terrain de balle Trois-Lacs) ;
- Premier projet de règlement – Règlement modifiant le règlement 2006-116 – Règlement de zonage de la Ville de Val-des-Sources (Changement d'usage zone 233-C et 117-P) ;
- Premier projet de règlement – Règlement modifiant le règlement numéro 2006-117 règlement de lotissement de la Ville de Val-des-Sources (zone 117-C)

Une assemblée publique de consultation à l'égard de ces projets de règlement de modification aura lieu le **Lundi 4 mars 2024 à 18 h 00** à la salle du Conseil de la Ville de Val-des-Sources (124, rue Greenshields). Lors de cette assemblée publique, les projets de règlement seront soumis à la consultation et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendus.

La modification du Plan d'urbanisme fera en sorte de :

- Modifier l'affectation du sol de l'ancien terrain de balle de Trois-Lacs sur la rue Larochelle pour faire en sorte de permettre les usages résidentiels.

La modification du règlement de zonage fera en sorte de :

- Modifier les usages autorisés dans la zone 233-C (boul St-Luc) afin de permettre dans cette zone, les usages résidentiels multilogement et les services de santé, incluant les résidences pour personnes âgées. Le règlement modifie la carte des zones du règlement de zonage afin de changer le nom de la zone 117-P (ancien terrain de balle Trois-Lacs) pour la nommer 117-C. La grille des spécifications pour la zone 117 est modifiée afin de permettre les usages résidentiels ;

La modification du règlement de lotissement fera en sorte de :

- Modifier la grille pour la zone 117-C (anciennement 117-P) pour modifier la superficie exigée pour un terrain partiellement desservi à 1 500 mètres carrés ;

Une copie des projets de règlement de modification visés, peuvent être consultés au bureau du greffe de la Ville de Val-des-Sources (345, boul. Saint-Luc) ou sur le site internet [www.valdessources.ca](http://www.valdessources.ca).

Val-des-Sources, 23 février 2024  
Georges-André Gagné, greffier suppléant